

SELARL d'avocats LEX-PORT au capital de 6.000€
Immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 532 687 761

Avocats Associés

Sébastien DUGUINE

Master 2 Droit des affaires et Fiscalité

Elizaveta VASINA-DUGUINE

Diplômée du Droit Russe

Master 2 Droit des affaires et Fiscalité

*Double cursus universitaire en France
et en Russie*

Avocats

Madeleine MAIRE

*Master 2 Juriste européen des affaires
LLM en droit de la concurrence*

Baptiste GUYON

*Master 2 Concurrence et Régulation
des marchés*

Léa COLLEDANI

*Master 2 Droit des Affaires et
Fiscalité*

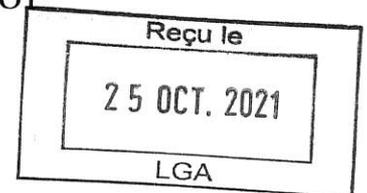
SCP LGA

Maître Sylvie DEVOS BOT

Mandataire judiciaire

14, Rue de la Maladrerie

17100 Saintes



Bordeaux, le 22 octobre 2021

Envoyé par mail et par courrier simple

Affaire : Appel Seletskaya Inna/France Wood Partner

N/Réf. : 18.00523

Objet : Actualisation des créances

Mon Cher Maître,

Je vous écris en ma qualité de conseil de l'entreprise individuelle russe SELETSKAYA, immatriculée au registre d'Etat des entrepreneurs individuels sous le numéro 317237500351374, domiciliée Apsheronk, Région de Krasnodar, Russie.

Madame SELETSKAYA a déclaré sa créance par courrier du 21 décembre 2020 pour le montant de 27.638,60 € (vingt-sept mille six cent trente-huit Euros et soixante centimes), outre les intérêts au taux légal à compter de la mise en demeure du 19 mars 2018, en vertu du Jugement du Tribunal de Commerce d'Angoulême du 5 septembre 2019 .

Mini Parc - Immeuble A - 8, Rue du Professeur Lavignolle - 33300 BORDEAUX

Case n°845 - Tél +33 (0)5 57 00 14 45

Email : contact@lex-port.com

Site Web : www.lex-port.com

TVA intracommunautaire FR32532687761 Code Naf 6910Z : Activités juridiques

La Cour d'appel de Bordeaux a rendu un arrêt en date 14 septembre 2021 dans lequel elle confirme la condamnation de la société FFRANCE WOOD PARTNER dans les termes suivants :

« Statuant à nouveau sur ce point, condamne la société Wood Partner à payer à Mme Seletskaya la somme de 1 000 euros à titre de dommages et intérêts

Confirme le jugement pour le surplus sauf à remplacer la disposition : " condamne la société France Wood Partner au paiement d'une somme de 27638,60 euros majorée des intérêts au taux légal à compter du 19 mars 2018 à Mme Seletskaya " par la disposition suivante : " fixe la créance de Mme Seletskaya au passif de la liquidation judiciaire de la société Wood Partner à hauteur d'une somme de 27 638,60 euros majorée des intérêts au taux légal à compter du 19 mars 2018 ."

Condamne la société France Wood Partner représentée par son liquidateur la SCP LGA à payer à Mme Seletskaya la somme de 3 000 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile en cause d'appel

Condamne la société France Wood Partner représentée par son liquidateur la SCP LGA aux dépens d'appel.»

Cet arrêt vous a été signifié par voie d'huissier le 15 octobre 2021.

Annexe 1 - Signification de l'arrêt

Au regard de cet arrêt, nous vous prions de trouver ci-joint la situation actualisée au **21 septembre 2021** faisait apparaître un solde dû par la société France WOOD PARTNER de 33.591,46 euros.

Annexe 2 - Situation actualisée au 21 septembre 2021

Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir inscrire la créance de Madame Seletskaya pour le montant de 33.591,46 € au passif de liquidation judiciaire de la société FRANCE WOOD PARTNER et de me **confirmer la possibilité pour Madame SELETSKAYA de recouvrer sa créance.**

De plus, je vous remercie de bien vouloir me communiquer les codes d'accès aux documents de la procédure collective en ligne afin de pouvoir suivre l'avancée de la liquidation.

Je vous prie d'agréer, Mon Cher Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Elizaveta VASINA-DUGUINE
Avocat Associé



Pièces jointes :

Annexe 1 – Signification de l'arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux du 14 septembre 2021

Annexe 2 – Situation actualisée au 21 septembre 2021

Calcul du solde et d'intérêts
Arrêté au 21 septembre 2021

Réf. : Affaire : Appel Seletskaya Inna/France Wood Partner

N/Réf. : 18.00523/EVD/MM

Arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux - 14 septembre 2021 - RG n° 19/05664

Libellé	Montant TTC €	Montant HT €	TVA
<i>Première instance</i>			
Principal	27.638,60		
Intérêts calculés au 21/09/2021	4.999,51		
Article 700 CPC	1.000,00		
Dépens (frais de traduction/ droit de plaidoirie)	459,64		
Total des frais (actes signifiés / formalités)	1.486,39	1269,45	216,94
<i>Procédure d'appel</i>			
Article 700 CPC	3.000,00		
Dommages et intérêts - résistance abusive	1.000,00		
Droit de plaidoirie	13,00		
Timbre fiscal	225,00		
Frais de traduction	60,00		
Total	39.882,14		
Versement à l'huissier	- 6.290,68		
Solde à recevoir (€)	33.591,46		

PJ. Décompte de l'huissier en date du 21 septembre 2021



B.P. 30143
16, rue Henri Coquillaud
16105 COGNAC

Membre d'une association agréée.
Le règlement par chèque est accepté.

Modalités de règlement



- . Par TPE à l'étude
ou par Téléphone
- . Par chèque
- . En espèces à l'étude

Conformément à la loi Informatique et Liberté du
06/01/78; vous bénéficiez d'un droit d'accès et de
rectification aux informations qui vous concernent.
Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux
personnes habilitées de l'Etude.

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

N° CIL : 800 88 06
N° Siret : 450 204 359
TVA Intracommunautaire :
FR 27 450 204 359 00019

Tél. 05 45 32 08 60
Email :
huissier.cjma@gmail.com

Références à rappeler :
SB29 416

SELETSKAYA Inna /FRANCE WOOD
PARTNER

Gestionnaire du dossier :
Madame Sylvie
BALLANGER

SCP Jacques CHANY - Aurélie MERCERON

Huissiers de Justice Associés

S.A.S FRANCE WOOD PARTNER

20 Rte du Parc

16200 LES METAIRIES

COGNAC, Le 21 Septembre 2021

Monsieur Le Président

Je vous prie de trouver le décompte actuel de ce dossier (sous réserve des frais et intérêts ultérieurs).

SITUATION ACTUALISEE

Principal 27638.60 E

Libellé	Hors-Taxes T.V.A. au DEBIT au CREDIT	
Principal		27 638.60
Article 700		1 000.00
Frais Avancés par le Créancier		459.64
Intérêts calculés au 21/09/2021		4 999.51
Total Créance Client		34 097.75
Actes signifiés T.T.C.	1079.73 179.00	1 258.73
Formalités T.T.C.	189.72 37.94	227.66
Total Frais	1269.45 216.94	1 486.39
Total de la Dette		35 584.14
Versements du Débiteur à l'Etude		6 290.68
Solde à recevoir		29 293.46

Je vous en souhaite bonne réception.

Veuillez agréer, Monsieur Le Président, mes sentiments distingués